

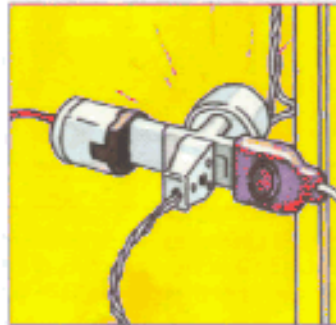
*La panne peut provenir soit :*

**1 D'UNE SURCHARGE :**

Vous avez fait fonctionner en même temps des appareils dont la puissance totale est supérieure à celle de votre puissance souscrite.

Arrêtez certains de ces appareils pour pouvoir réenclencher votre disjoncteur et rétablir l'alimentation.

Si ce phénomène se produit souvent, c'est que votre puissance souscrite n'est pas suffisante.

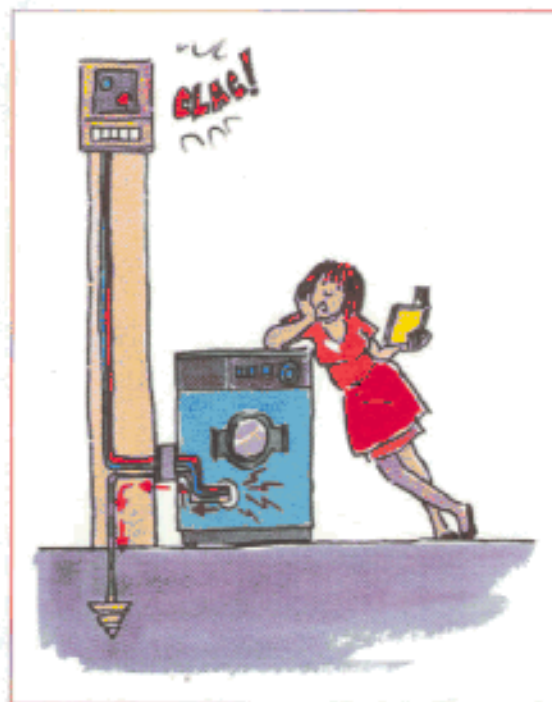


**2 D'UN COURT-CIRCUIT :**

Un contact accidentel se produit entre deux conducteurs et provoque l'arrêt du disjoncteur. Après avoir identifié le circuit défaillant selon la méthode précédente, vous pouvez remettre l'installation en service, à l'exclusion du circuit qui comporte le défaut.

**3 D'UN DÉFAUT D'ISOLEMENT :**

Avec un appareil relié à la terre, un défaut d'isolement de l'appareil provoque le déclenchement du disjoncteur. Repérez l'appareil défectueux, débranchez-le et faites-le réparer avant de l'utiliser à nouveau.



**Note :** Vos responsabilités juridiques : Vous êtes responsable de tout ce qui concerne votre installation électrique intérieure, elle est votre propriété. La SICAE est responsable de la partie comprise jusqu'à votre disjoncteur.